

Le racisme a été «inventé» vers 1.500 pour justifier la conquête des Amériques et l'extermination de la population indienne. En quatre siècles, 60 millions d'Indiens ont été massacrés. Les envahisseurs blancs ont peuplé les terres des Amériques, comme ils l'ont fait en Afrique du Sud, en Australie. Et ils y ont amené des dizaines de millions d'esclaves noirs. Vlaams Blok et Front National perpétuent quatre siècles de racisme criminel, inhumain, bestial.

Nous avons brûlé vifs, éventré, coupé en morceaux 15 millions d'Indiens...

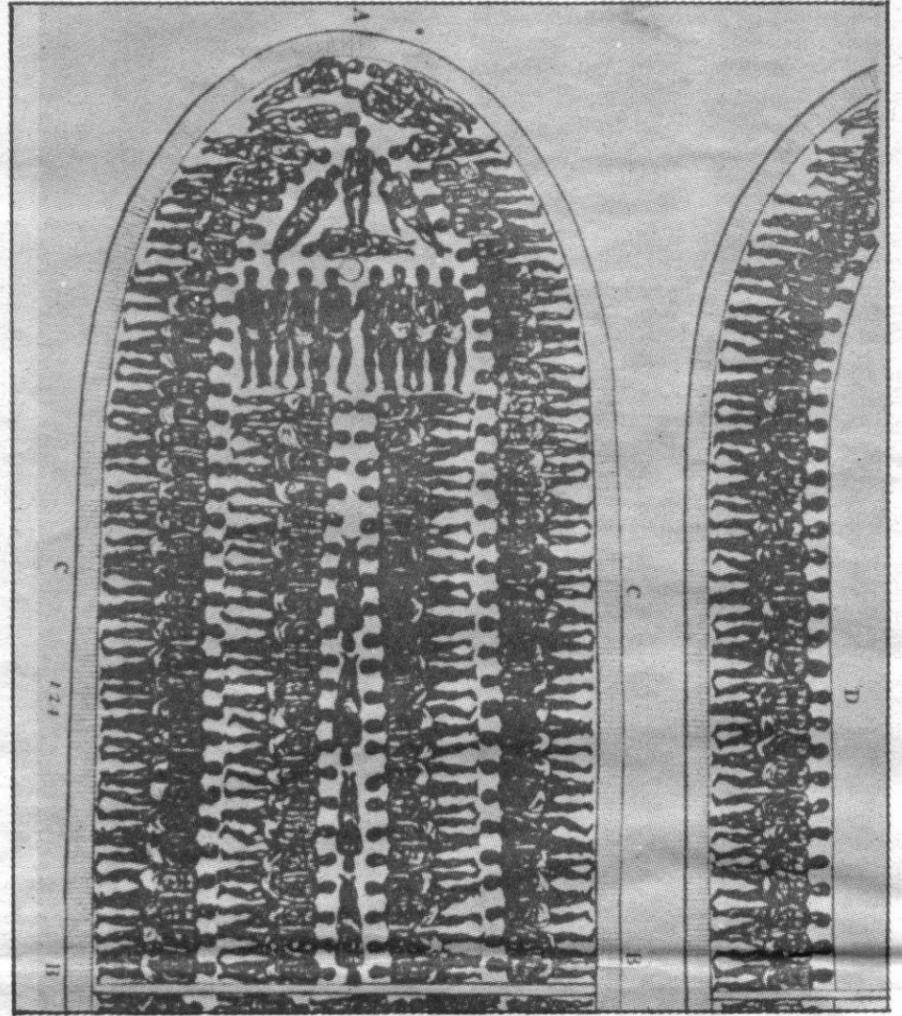
Lettre de l'Evêque Don Fray Bartolomé de Las Casas, 1552

A Philippe, Prince des Espagnes, J'ai vécu cinquante ans et plus, dans ces grands royaumes des Indes. Là, j'ai vu commettre des exactions et des brutalités, impossibles à imaginer de la part des hommes. (Et cela), contre ces peuples indiens, pacifiques, humbles et doux, qui ne font de tort à personne. Ces actions sont iniques, tyranniques, et maudites: on les détruit, on les massacre, sans cause ni raison juste, uniquement par suite de la cupidité. Les Indes ont été découvertes en l'an 1492; l'année suivante, des Espagnols, des chrétiens s'en allèrent les peupler, si bien qu'à l'heure actuelle, les Espagnols sont nombreux. La première terre où ceux-ci pénétrèrent, est la grande et bienheureuse Ile Espagnole (Haïti) grouillant d'autochtones. Tout ce qu'on a découvert jusqu'en 1541, ressemble à une roche: on dirait que Dieu a voulu mettre dans ces terres la plus grande quantité de l'espèce humaine. Tous ces peuples, innombrables, universels, divers, Dieu les a créés simples, sans malveillance ni duplicité: plus humbles, plus patients, plus pacifiques que quiconque au monde, d'une

santé plus délicate, ni orgueilleux, ni ambitieux, ni cupides. C'est chez ces douces brebis, que les Espagnols, ont pénétré, tels des loups, des tigres et des lions très cruels. Et, depuis quarante ans, ainsi qu'à l'heure actuelle, ils ne font que les mettre en pièces, les tuer, les tourmenter et les détruire par des actes de cruauté étranges. Sur trois millions d'âmes que nous avons vues dans l'île de Haïti, il n'en reste pas deux cents. L'île de Cuba est presque entièrement dépeuplée. Les îles Lucayes sont une soixantaine. On y trouvait plus de cinq cent mille âmes: aujourd'hui, il n'y a plus un seul être vivant. En quarante ans, par suite de la tyrannie et des actions infernales des chrétiens, douze millions d'âmes, hommes, femmes et enfants sont morts. Et, à vrai dire, je crois qu'il y en a plus de quinze millions. Pourquoi les chrétiens ont-ils tué et détruit un pareil nombre d'âmes? Seulement pour avoir de l'or, se gonfler de richesses en quelques jours. Jamais les habitants de toutes les Indes n'ont fait le moindre mal aux chrétiens. Bien au contraire, ils les ont considérés comme venus du Ciel. Les armes (des Indiens) sont plutôt faibles, peu offensives, peu résistantes. Les chrétiens, avec leurs che-

voux, leurs épées et leurs lances, ont commencé les tueries et les actes cruels, étrangers aux Indiens. Ils entraient dans les villages et ils éventraient et mettaient en pièces les enfants, les vieillards, les femmes enceintes ou accouchées. Ils arrachaient les bébés du sein de leurs mères, les prenaient par les pieds et leur fracassaient la tête contre les rochers. Ils faisaient de longues potences et, par groupes de treize, en l'honneur de notre Rédempteur et des douze Apôtres, ils mettaient du bois et du feu et brûlaient vifs les Indiens. D'autres attachaient de la paille sèche au corps des Indiens, y mettaient le feu et les brûlaient de la sorte. Les nobles étaient tués de cette manière: sur des grils faits de baguettes posées sur des fourches, ils étaient attachés. Les chrétiens mettaient dessous un feu doux: les suppliciés, poussant des cris au milieu de ces tortures affreuses, rendaient l'âme peu à peu.

Source: "Très brève relation sur la destruction des Indes", Don Fray Bartolomé de Las Casas (1552), éd. Mouton, Paris 1974, p19-29.



En 1788, le parlement anglais adoptait un arrêté sur l'amélioration des conditions de transport des esclaves. Chaque personne devait désormais disposer en moyenne de la «surface» suivante: un homme, 183 cm en long, 40,5 cm en large. La hauteur du local destiné aux esclaves ne dépassait pas 68 cm, les esclaves ne pouvaient donc s'asseoir. Enchaînés, tourmentés par un air irrespirable, la soif et la faim, ces gens devenaient fous et mouraient d'épuisement. Si l'on manquait d'eau ou de vivres, on obligeait les plus faibles à sauter dans la mer. En 1783, le capitaine du négrier Zong donna l'ordre de noyer 132 Africains: on allait manquer d'eau potable. Dans les cas de calme plat prolongé, de grandes épidémies, on mettait du poison dans les aliments destinés aux Africains. Selon les chiffres officiels, la mortalité durant le «voyage» était d'environ 27% du nombre total des esclaves pris en charge par le vaisseau en Afrique. Elle atteignait très souvent 50% et davantage. (pp. 81-82)

Lorsque l'Europe tua ou vendit 210 millions de Noirs...

Extraits du livre "Afrique, quatre siècles de traite des Noirs"

La Conférence d'experts sur l'histoire du commerce des esclaves, organisée par l'UNESCO en liaison avec le travail entrepris sur *L'Histoire générale de l'Afrique*, a établi que les pertes totales infligées à l'Afrique par la traite des Noirs, y compris les Africains qui trouvèrent la mort au moment de la capture, pendant le déplacement des caravanes d'esclaves en direction de la côte et pendant le voyage à travers l'Atlantique à bord des bateaux négriers, étaient de 210 millions d'êtres humains.

En août 1482, une caravelle portugaise commandée par Diogo Cao jeta l'ancre à l'embouchure d'un grand fleuve jusqu'alors inconnu. Il s'agissait du Congo. A l'aube du seizième siècle, Christophe Colomb avait

déjà découvert l'Amérique, tandis que les Portugais faisaient, en 1500, la découverte du Brésil. Les Indiens du Brésil, lors de la conquête de leurs terres, s'étaient retirés à l'intérieur du continent ou avaient été exterminés. La fondation du Brésil entraîna, pour les Portugais, la nécessité de fournir des esclaves africains à leur colonie. Une compagnie ayant le monopole de la traite des Noirs fut fondée, elle avait à sa tête le roi du Portugal. Les bénéfices tirés de la traite des Noirs au Portugal étaient fabuleux; aussi marchands, fonctionnaires coloniaux luttèrent-ils pour avoir le droit de s'occuper du trafic d'hommes. Des millions d'Africains exportés de l'Angola et du Congo ont fait le Brésil prospérer et fabuleusement riche qui a ensuite soutenu, pendant des

siècles, la métropole, vieillissante et affaiblie. Au Congo et en Angola, la traite négrière, surtout au cours des 150 premières années, a revêtu un caractère particulièrement barbare. Nulle part ailleurs, la capture d'esclaves ne s'est accompagnée d'exactions et de pillages aussi terribles.

Les Hollandais prirent la succession des Portugais en Afrique, tant sur le plan du commerce des esclaves que des conquêtes coloniales. A la fin du seizième siècle, la révolution bourgeoise ayant pris fin, les Pays-Bas devinrent très vite une grande puissance commerciale et coloniale. En 1617, ils «achetèrent» aux Africains d'île de Gorée. Durant toute la période de la traite des Noirs, les Hollandais ont surtout été des intermédiaires qui revendaient des

Déclaration sur la race et les préjugés raciaux

Adoptée en 1978 par l'UNESCO.

«Art. 1. — Les différences entre les réalisations des différents peuples s'expliquent entièrement par des facteurs géographiques, historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Ces différences ne peuvent en aucun cas servir de prétexte à un quelconque classement hiérarchisé des nations et des peuples.

Art. 2 — Toute théorie faisant état de la supériorité ou de l'infériorité intrinsèque de groupes raciaux ou ethniques qui donnerait aux uns le droit de dominer ou d'éliminer les autres, inférieurs présumés, ou fondant des jugements de valeur sur une différence raciale, est sans fondement scientifique et contraire aux principes moraux et éthiques de l'humanité.

Art. 9 — Le principe de l'égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains et de tous les peuples quelles que soient leur race, leur couleur et leur origine, est un principe généralement accepté et reconnu en droit international. En conséquence, toute forme de discrimination raciale pratiquée par l'Etat constitue une violation du droit international qui entraîne sa responsabilité internationale.» (p. 231)

Africains dans «leurs» îles des Indes occidentales — Curaçao, Aruba, etc — aux colons d'autres pays. Entre 1621 et 1624, les Hollandais acheminèrent au Brésil, par exemple, plus de 15.000 Africains. Il est difficile de se représenter aujourd'hui à quel point l'Europe du dix-septième et du dix-huitième siècle se trouva liée à la traite des Noirs, et à quel degré bien des aspects de la vie

sociale furent imprégnés de l'esprit esclavagiste. Les gens qui s'étaient enrichis en pratiquant ce commerce et en servant d'intermédiaires s'achetaient des titres, faisaient leur entrée dans la haute noblesse.

Les entrepreneurs de Nantes affirmaient: «La traite des Noirs est la base de toute notre navigation: c'est elle qui fournit des bras pour la culture de nos îles, qui nous

procure, en retour, une masse incroyable de denrées en marchandises, telles que le sucre, le café, le coton et l'indigo, tant pour la consommation du royaume que pour en faire commerce avec les étrangers.»

Afrique: quatre siècles de traite des Noirs. Svétlana Abramova. Ed. du Progrès 1978, pp 219, 18-22, 15-16, 50 et 58-59.